

Mission N°1 – Aide alimentaire et d'urgence

Intitulé

Je distribue des produits de première nécessité (aliments, hygiène, ...) et des repas aux plus démunis, dans la rue ou au sein d'établissements (accueil de jour, centres d'hébergement).

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire, les personnes les plus démunies doivent accéder aux biens qui leur sont vitaux au quotidien. Les associations d'aide alimentaire et non alimentaire ainsi que les associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté ont besoin de la mobilisation citoyenne pour assurer la continuité de toutes ces activités essentielles.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je me rends sur le site de l'association de fourniture de biens de première nécessité et participe à :

- la récupération des produits (notamment en voiture) ;
- la préparation des paniers contenant les produits ;
- la disposition des paniers afin d'en assurer leur distribution ;
- la préparation des espaces pour les repas en appliquant les règles de sécurisation sanitaire ;
- le déconditionnement et la cuisine des produits : préparation, cuisson, ... ;
- la distribution/livraison des repas
- le cas échéant et en lien avec les personnels de la structure, l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures, de moins de 70 ans et en bonne santé.

Pour me rendre sur site ; je me munis de mon autorisation de déplacement et, autant que possible, je n'emprunte pas les transports en commun. Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Mission N°2 – Garde exceptionnelle d'enfants

Intitulé

Je garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire, il est essentiel que les citoyens qui ont la nécessité de poursuivre leurs activités professionnelles, et en particulier les personnels soignants qui sont en première ligne, puissent être aidés dans leur quotidien. La mobilisation des structures telles que les écoles pour les soignants doivent permettre au plus d'enfants possible d'être accueillis. Dans les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance (foyer ou maison d'enfants à caractère social MECS), le suivi de la scolarité des enfants doit pouvoir être assuré.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je me rends dans une structure proche de chez moi (école ou maison d'enfants à caractère social) et participe à :

- animer des séquences avec les enfants notamment de cours et de soutien scolaire ;
- appuyer les enseignants, animateurs, éducateurs volontaires dans leurs activités.

Lorsque je m'engage à garder des enfants plusieurs jours, je garde les mêmes enfants afin de limiter les risques de diffusion du virus. Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures, de moins de 70 ans et en bonne santé.

Pour me rendre sur site, je me munis de mon autorisation de déplacement et, autant que possible, je n'emprunte pas les transports en commun. Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Mission N°3 – Lien avec les personnes fragiles isolées

Intitulé

Je maintiens un lien (téléphone, visio, mail, ...) avec des personnes fragiles isolées (âgées, malades, situation de handicap, de pauvreté, de précarité, etc.)

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire et de confinement, il est essentiel que les personnes les plus en risque d'isolement relationnel puissent bénéficier de contacts réguliers et bienveillants. Cet isolement peut, en effet, être rompu en organisant un lien par téléphone, visio ou par d'autres moyens de communication.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je suis mis en contact avec une personne isolée par le biais d'une association ou d'un organisme public :

- j'échange avec la personne, prends de ses nouvelles ;
- je fais remonter des alertes aux structures, si je le juge nécessaire, sur l'état de santé – mentale ou physique – et les besoins exprimés de la personne contactée.

Lorsque je m'engage à prendre contact avec des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de pauvreté, de précarité, ou d'isolement, je m'engage à suivre les recommandations précisées dans les kits de formation.

Cette mission est accessible à tous les citoyens qui le souhaitent.

Mission N°4 – Solidarité de proximité

Intitulé

Je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles.

Objectif de la mission

En cette période de crise sanitaire, protéger les personnes les plus fragiles, en particulier les personnes âgées, celles en situation de handicap, ou celles dans l'impossibilité de se déplacer, est une priorité. Toute sortie est une occasion de contacts, et donc une prise de risque supplémentaire. Afin de limiter les risques pour les plus fragiles, la mission consiste à réaliser pour leur compte les courses dont ils ont besoin (alimentaire, hygiène, pharmacie, ...).

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Sur la base des besoins exprimés par les personnes les plus fragiles :

- je fais leurs courses ;
- je dépose les sacs devant leur porte et évite tout contact.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures, de moins de 70 ans et en bonne santé.

Pour sortir faire ces courses, je me munis de mon autorisation de déplacement. Je n'emprunte pas les transports en commun. Dans les magasins, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Mission N°5 – Soutien scolaire à distance

Intitulé

J'aide à distance les élèves à faire leurs devoirs.

Objectif de la mission

En période de confinement, l'aide aux devoirs exercée par les familles prend une place significative. Afin de ne pas accentuer les inégalités sociales et de fluidifier la continuité éducative, il est indispensable d'épauler les parents dans l'aide aux devoirs des enfants.

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je suis mis en contact avec un élève et sa famille par le biais d'une association ou d'un organisme public :

- J'échange avec l'élève et ses parents, prends de ses nouvelles ;
- Je l'aide à s'organiser dans ses devoirs, je l'appuie dans sa méthodologie ;
- En dehors de l'appui au travail personnel, j'organise des temps éducatifs et/ou culturels avec le jeune et sa famille ; je lui fais découvrir des ressources éducatives et/ou culturelles en ligne ;
- J'adapte mon accompagnement aux besoins de l'enfant / du jeune selon là où il en est de son parcours éducatif.
- J'aide le jeune à prendre confiance en lui et se motiver pendant cette période de crise pour maintenir ses efforts dans sa réussite éducative et son ouverture socio-culturelle

Sur la base des besoins exprimés par les parents et/ou de l'élève, en lien avec la structure, il s'agit de mettre à disposition des connaissances et compétences d'aide aux devoirs des élèves et ce, grâce aux outils de communication son et vidéo et échanges de documents maîtrisés par les deux parties. Lorsque je m'engage à prendre contact avec des jeunes élèves, je m'engage à suivre les recommandations précisées dans les kits de formation mis à disposition.

Cette mission est accessible à tous les citoyens qui le souhaitent.

Mission N°6 – Fabrication et distribution d'équipements de protection grand public

Intitulé

Je participe à la confection d'équipements de protection grand public ou à leur distribution.

Objectif de la mission

Dans la perspective du déconfinement, l'usage de masques grand public doit se développer de manière massive au sein de la population générale. Cela suppose de produire ces équipements en grandes quantités.

Des associations, des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) se sont mobilisées et ont besoin de renfort pour produire plusieurs dizaines de milliers d'équipements de protection par semaine.

La production de masques barrières doit obéir à un cahier des charges qui a donné lieu à des tests (<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>).

Description de la mission et règles à appliquer impérativement

Je participe aux actions de confection des équipements de protection, notamment de masques grand public, ou à leur distribution.

Pour l'action de confection des masques barrières, j'utilise une machine à coudre, à partir d'un kit comprenant étoffe, élastiques et étiquette, en respectant strictement les exigences de contrôle qualité de la fabrication (<https://masques-barrieres.afnor.org/home/faire-mon-masquebarriere>). J'ai déjà utilisé une machine à coudre. Eventuellement, je peux mettre à disposition ma machine à coudre personnelle.

La mission de confection se déroule au sein d'un atelier de production ou à domicile.

Pour me rendre sur site, le cas échéant, je me munis de mon autorisation de déplacement et, autant que possible, je n'emprunte pas les transports en commun. Sur place, je respecte les règles de sécurité et les gestes barrières afin de me protéger et de protéger les autres. Au moindre doute d'infection, je ne me mobilise pas et je reste chez moi.

Cette mission n'est accessible qu'aux personnes majeures, de moins de 70 ans et en bonne santé.